

Guide pratique de la fonction consultative



 **CESE Wallonie**

 Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie

Pourquoi un guide de la fonction consultative ?

Ce guide a pour objectif de mieux faire connaître le CESE Wallonie et d'expliquer son fonctionnement.

Il est prioritairement destiné aux Ministres et membres des cabinets ministériels ainsi qu'à tout autre acteur susceptible d'adresser des demandes d'avis au CESE Wallonie, aux Pôles thématiques, aux Conseils consultatifs et aux Commissions d'agrément.

Le guide comporte deux parties.

La première présente les missions et la structure du CESE Wallonie, ainsi que les thématiques abordées et les procédures en place. Elle inclut également une liste de personnes de contact.

La deuxième partie propose une fiche technique par instance consultative. Cette fiche reprend les informations suivantes : mission, composition, présidence, processus de consultation, désignation des membres, références légales et contacts.

Nous souhaitons, à travers ce guide évolutif, améliorer la compréhension du fonctionnement de nos instances consultatives.

Editeur responsable
Luc SIMAR

Rédaction
Nathalie BLANCHART et Hélène ORBAN,
avec la collaboration des Secrétaires de
Commission

Coordination et appui juridique
Hélène ORBAN

Conception graphique et mise en page
Nathalie HOUNJE

Table des matières

Partie 1

Le CESE Wallonie	4
Les missions.....	4
La structuration des instances	5
Les thématiques.....	6
Les procédures	7
La saisine	8
La publicité des avis.....	8
Les personnes contacts	9

Partie 2

Les Commissions internes du CESE Wallonie.....	10
Commission Action - Intégration sociale (AIS)	11
Commission Emploi - Formation - Education (EFE).....	12
Commission Economie - Finance - Politique industrielle (EFPI)	13
Commission spéciale germanophone.....	14
Les Pôles thématiques	15
Pôle Aménagement du territoire.....	16
Pôle Energie.....	18
Pôle Environnement.....	20
Pôle Logement.....	22
Pôle Mobilité	24
Pôle Politique scientifique.....	26
Pôle Ruralité.....	28
Les Conseils consultatifs.....	30
Comité de contrôle de l'eau	31
Conseil du Tourisme.....	33
Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF).....	35
Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES)	37
Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)	39
Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières (CRAEC)	41
Les Commissions d'agrément.....	43
Commission Chèques.....	44
Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP)	46
Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES)	48
Commission d'agrément Congé-éducation payé (CEP).....	50
Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA)	52
Chambre de concertation instituée au sein de la COPLA.....	54
Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services (ETS).....	55
Commission consultative fonds de formation titres-services (FFTS).....	57
Commission DIGISTART.....	59
Annexe : Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie	61

1 Le CESE Wallonie

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie est l'assemblée consultative régionale qui rassemble les organisations patronales, syndicales et environnementales représentatives au niveau de la Région.

Ces organisations se réunissent au CESE Wallonie, qui est l'acteur central de ce que l'on appelle "la fonction consultative".

Pour raccourcir
la dénomination
complète,
veuillez utiliser les
abréviations suivantes :

CESE Wallonie
CESE
Conseil
(pas CESEW)

2 Les missions

1. Rendre des avis et recommandations sur toutes les matières qui concernent le développement de la Wallonie
2. Organiser la concertation sociale entre le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux
3. Assurer le Secrétariat d'instances de la fonction consultative (Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément), spécialisés dans différents domaines

Décret fondateur du Conseil

Décret du 25 mai 1983 relatif au Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, avec ses modifications successives, notamment celles introduites par le décret du 18 octobre 2018 qui élargit la composition du Conseil aux associations environnementales

Décrets « Fonction consultative »

Décrets du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, avec leurs modifications successives, notamment celles introduites par les décrets du 16 février 2017 portant réforme de la fonction consultative

Fonction consultative

Mission consistant à remettre des avis, à formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, d'initiative ou à la demande du Gouvernement wallon ou, le cas échéant, d'une autre autorité publique

Fonction consultative générale

Mission portant sur des dossiers fixant un cadre et/ou déterminant des lignes de conduite (soit dans des notes d'orientation ou des textes à portée générale ou stratégique, soit dans des avant-projets de décret ou d'arrêté à portée réglementaire)

Fonction consultative technique

Mission portant sur des dossiers de mise en œuvre de la réglementation (permis, agréments, dérogations, régulation, révisions sectorielles,...)

3

La structuration des instances

Secrétariat du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie



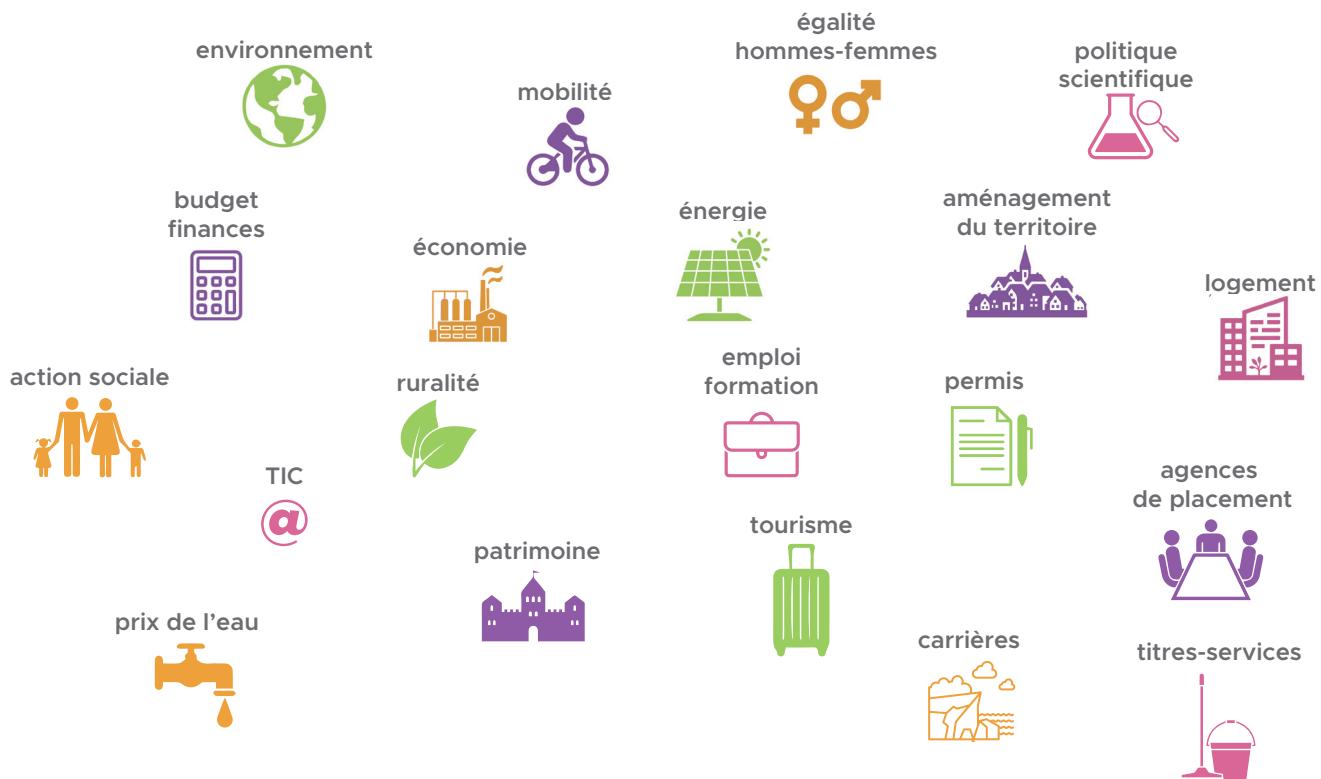
Les instances internes du CESE réunissent les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales suivantes: UWE, UCM, SNI, FWA, UNIPSO, CSC, FGTB, CGSLB, CANOPEA, Réseau Idée.

Les Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément sont composés de représentants des organisations patronales, syndicales, environnementales ainsi que des représentants issus de la société civile ou d'autres experts spécialisés dans différents domaines (administration, milieux académiques, associations, pouvoirs locaux, ...).

Au total, plus de 900 membres font partie d'une ou de plusieurs instances consultatives, que ce soit au sein du CESE Wallonie, de Pôles, de Conseils consultatifs ou de Commissions d'agrément.

4 Les thématiques

Les avis peuvent émaner du CESE Wallonie, des Pôles, des Conseils consultatifs ou des Commissions d'agrément. Ils couvrent la quasi totalité des compétences régionales.



Les avis du CESE Wallonie concernent plus spécifiquement :

- les projets et programmes de politique générale ;
- la politique économique et industrielle, l'innovation, les budgets, la fiscalité ;
- l'emploi, la formation et l'éducation ;
- l'action et l'intégration sociale, la santé, les services aux personnes.

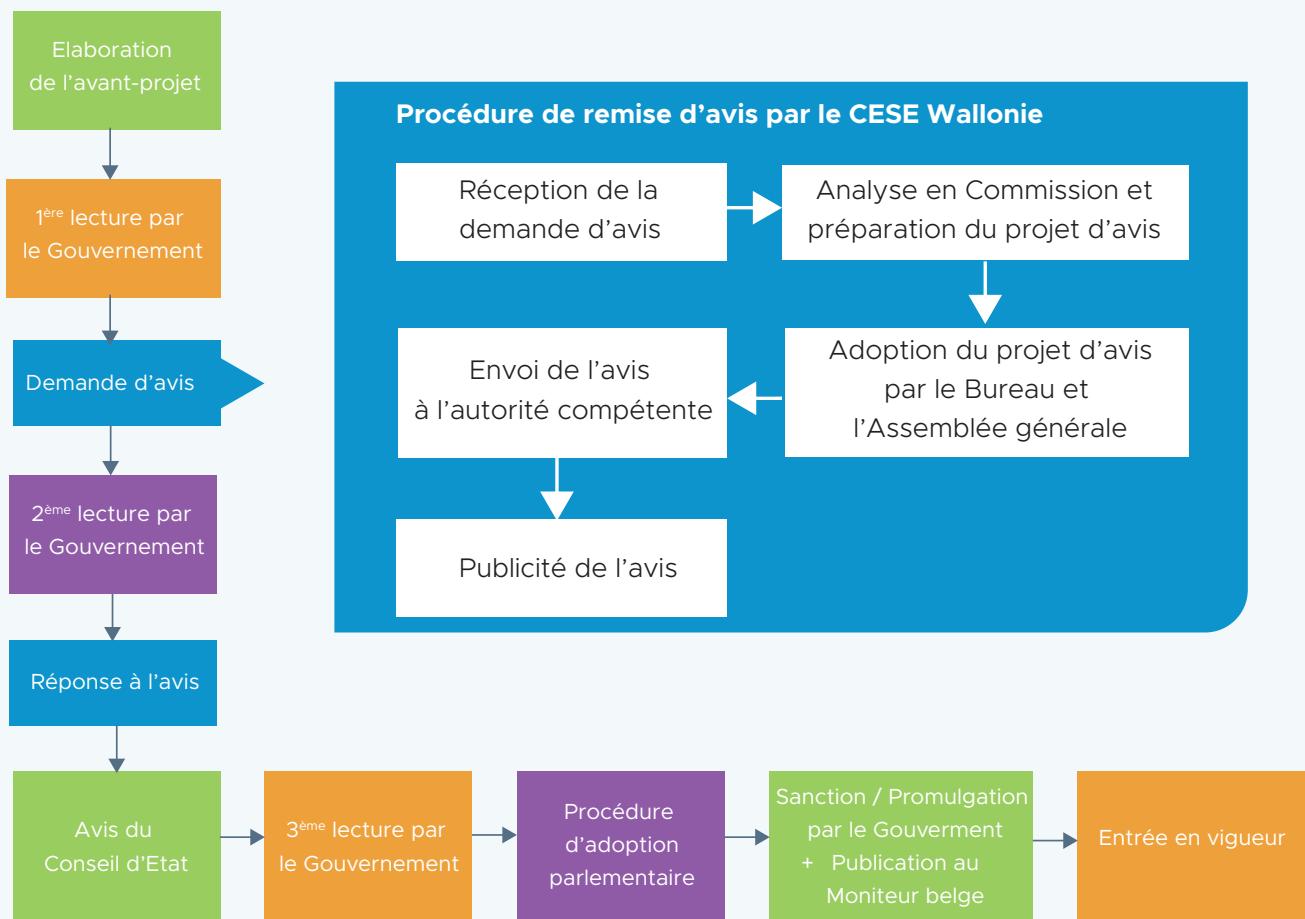
5 Les procédures

Les procédures de remise d'avis peuvent être différentes selon les instances consultées et l'objet de la consultation.

Les instances sont généralement consultées par le Gouvernement entre la première et la deuxième lectures.

Le délai de remise d'avis varie selon les instances consultatives : les informations quant aux délais sont précisées dans chaque fiche.

Exemple : Procédure d'adoption d'un décret



6 La saisine

Les fiches techniques précisent, pour chaque instance, à qui et comment adresser les demandes d'avis.

Les demandes d'avis sont adressées aux instances consultées par le Gouvernement (ou le Ministre compétent), par le Parlement ou par une autre autorité publique prédéfinie. Elles doivent être envoyées selon des formes variables selon les instances, et décrites respectivement dans les fiches techniques correspondantes.

Pour saisir le CESE Wallonie, le Gouvernement et le Parlement doivent envoyer leur demande d'avis par voie électronique à l'attention du Secrétaire général.

Pour que la demande d'avis puisse être prise en charge, il est important que le dossier soit complet. En ce sens, pour les sollicitations relatives à des avant-projets de décret ou des projets d'arrêté, le dossier de demande d'avis devrait inclure les pièces suivantes : courrier de saisine, note au Gouvernement et annexe(s), (avant-)projet de décret/arrêté, avis éventuel de l'inspecteur des finances, tout autre document utile.

A noter que des avis d'initiative peuvent également être rendus par les instances disposant d'une compétence de fonction consultative générale.

Une fois adopté, l'avis est transmis au Ministre compétent ou à tout autre autorité ayant sollicité l'avis, par voie électronique et/ou par voie postale, en fonction des règles applicables à chaque instance.

7 La publicité des avis

Instance	Date	N°	Thématische	Titre	
CESE Wallonie	10-06-2024	1608	Action sociale	Validation des compétences des aides-familiales	
Pôle Aménagement du territoire	01-07-2024	AT.24.69.AV	Aménagement du territoire - Environnement	Rénovation urbaine dans « Centre » à SAINT-HUBERT	
Pôle Energie	25-04-2024	Energie.24.13.AV	Energie	Biométhane	
Pôle Environnement	27-06-2024	ENV.24.84.AV	Eau	ACWP/CDA - Exemption RIE	
Pôle Logement	08-05-2024	LOG.24.07.AV	Logement	Modalités de placement des disponibilités des sociétés de logement de secteur public	
Pôle Mobilité	05-05-2024	Mob.24.04.AV	Mobilité	Renforcement des mesures administratives dans le cadre de la lutte contre le bruit des véhicules	
Pôle Politique scientifique	30-05-2024	Scien.24.02.AV	Recherche+Innovation	Reconnaissance du Comité national de Recherches agronomiques comme organisme de recherche	
Pôle Ruralité	26-06-2024	RUR.24.0907.AV+Nature	Nature - Ruralité	Dérogation espèces protégées (convolée) - M. BOCH	
Comité de Contrôle de l'Eau	05-12-2023	DOC.2023/CCEAU.189	Eau	Report annuel 2022 du Fonds social de l'eau en région wallonne	
Commission Régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CREC)	26-09-2023	CRAEC23.2.AV	Aménagement du territoire	Projet de Stratégie Biodiversité 360° : avis d'initiative	
Conseil du Tourisme	21-03-2024	CT.24.016.AV	Tourisme	Code wallon du tourisme : partie réglementaire	
Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES)	30-11-2023	45	Economie sociale	Révision du dispositif I.D.E.S.S. +	
Conseil wallon de l'Égalité entre hommes et femmes (CWSEF)	17-05-2024	103	Égalité Hommes-Femmes	Système de préjudice salarial : composition, modalités d'organisation et mode d'indemnisation	
Observatoire du commerce	02-07-2024	OC.24.75.AV	Commerce	Paul Andé à Braine-l'Alleud	

Les avis adoptés par le CESE Wallonie, les Pôles et plusieurs Conseils consultatifs sont disponibles en format PDF sur le site internet.

www.cesewallonie.be

8

Les personnes contacts

Présidence



Président
M. Pierre-Frédéric NYST

Secrétariat général



Secrétaire général
M. Luc SIMAR



**Secrétaire général
adjoint**
M. Arnaud DEPLAE



**Secrétaire général
adjoint**
M. Olivier FLOHIMONT



**Assistante de
direction**
Mme Katty BRISBOIS



**Assistante
administrative**
Mme Laurie PRESTI

Service Communication



Responsable Communication
Mme Nathalie BLANCHART

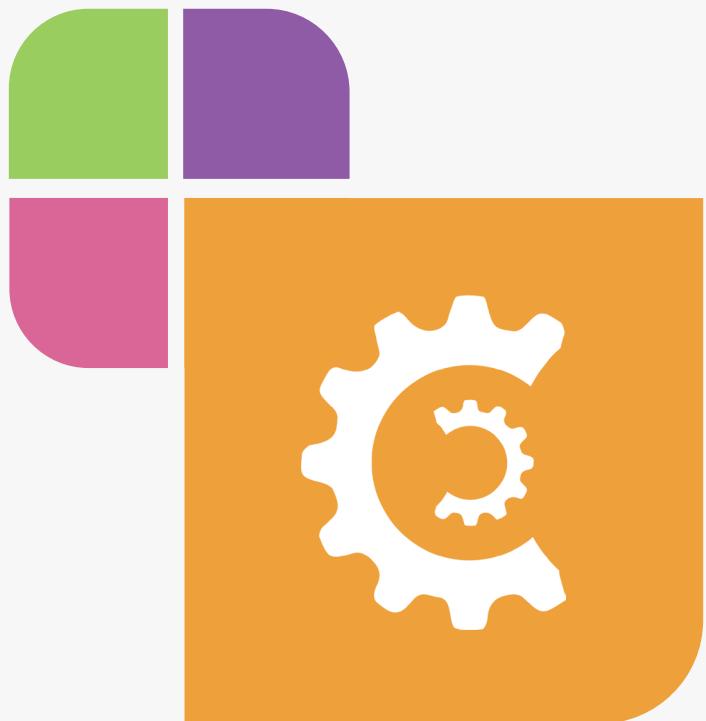
Les Secrétaires de Commission

Pour assurer l'organisation des travaux, le CESE Wallonie s'appuie sur le "Secrétariat". Membres du personnel du Conseil, les Secrétaires de Commission organisent les réunions et les auditions, préparent les dossiers, rédigent les projets d'avis sur base des positions exprimées par les membres, les comptes-rendus,... Leur expertise garantit le bon déroulement de la fonction consultative.

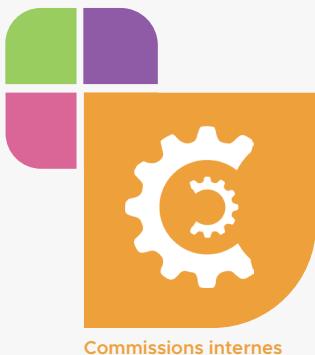
direction@cesewallonie.be
04/232 98 96

Rue du Vertbois, 13c
4000 Liège





Les Commissions internes du CESE Wallonie



Commissions internes

Commission Action - Intégration sociale (AIS)



Présentation

Mission	Préparer les avis du CESE pour les dossiers concernant l'action et l'intégration sociale au sens large, les services collectifs et la santé
Composition	Les organisations membres du CESE Wallonie : UWE, UCM, SNI, FWA, UNIPSO, CSC, FGTB, CGSLB, CANOPEA, Réseau Idée Pour certaines thématiques, composition élargie à deux sections, "Action sociale" et "Intégration des personnes étrangères", sections composées d'experts associés émanant des secteurs concernés.
Présidence	A désigner



Processus de consultation

Principales thématiques	Commission AIS : Ainés, Santé, Santé mentale, Enfance/famille, Handicap (pour les décrets et arrêtés d'exécution significatifs relatifs aux décrets sur lesquels le Conseil s'est prononcé) Commission AIS élargie : <ul style="list-style-type: none">• Action sociale : lutte contre la pauvreté, contre toute forme de précarité et d'exclusion d'un public fragilisé• Intégration : intégration des personnes étrangères (pour les décrets, les arrêtés de toute nature ainsi que tout autre document stratégique comme les notes d'orientation)
A qui et comment adresser la demande d'avis ?	Secrétaire général du CESE Wallonie ⇒ direction@cesewallonie.be
Délai(s) de remise d'avis	<ul style="list-style-type: none">• Pas de délai légal imposé au CESE• En pratique : avis rendu généralement dans les 35 jours calendrier de la réception du dossier complet de demande d'avis• Exception : délai de 35 jours inscrit dans le CWASS pour les avant-projets de décret sur les matières relevant de l'AVIQ



Contacts

Secrétaires de Commission

Mme Nathalie DELBRASSINNE
nathalie.delbrassinne@cesewallonie.be



Mme Zina COLINET
zina.colinet@cesewallonie.be



Assistant administratif

M. Axel PAULIS
axel.paulis@cesewallonie.be



direction@cesewallonie.be

04/232 98 96